

République islamique de la Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice



**Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi,
des Sports et du Service Civique.**

Direction Générale de la jeunesse

**Lignes directrices d'inscription sur le formulaire
numérique du cadre référentiel de qualification et
de certification des associations et clubs de
jeunesse en Mauritanie**

I. Contexte et justification

Le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique a adopté une approche intégrée pour l'autonomisation des jeunes Composée de 5 axes stratégiques à savoir :

- *Education et formation ;*
- *Santé et bien-être ;*
- *Participation économique et accès aux ressources ;*
- *Participation politique et service civique ;*
- *Développement personnel et inclusion sociale.*

L'approche de partenariat avec le tissu associatif national dans la mise en œuvre des politiques publiques constitue une orientation de choix qui nécessite la qualification des associations de jeunesse. C'est dans ce cadre que le Département a lancé un processus de qualification, effectué selon une démarche participative, et visant à coconstruire, avec les leaders associatifs, les partenaires et les acteurs locaux, un « **cadre référentiel de qualification et de certification des associations et clubs de jeunesse en Mauritanie** ».

Ce document est élaboré pour guider le processus de qualification et de certification des associations communautaires au niveau national.

Ce processus commence par l'enregistrement volontaire de l'association sur le formulaire numérique mise en place par le Département ; l'inscription symbolise l'intérêt de l'association à travailler avec le MAJESSC et par conséquent de bénéficier des appuis techniques et / ou financiers.

II. Objectifs et Résultats du cadre référentiel de qualification et de certification des associations des jeunes

OBJECTIFS : Conscient du rôle central du milieu associatif, le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique souhaite promouvoir la qualification des associations de jeunesse en Mauritanie afin de renforcer leurs impacts et garantir leur durabilité. Il s'agit de soutenir la mise en place d'un écosystème associatif jeunesse efficace.

Le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique vise à travers ce cadre référentiel à certifier et classer les associations en se basant sur des critères de formalisation, de gouvernance, de capacité et d'éthique.

III. Conditions d'éligibilité

Pour être éligible au sens du cadre référentiel de qualification et de certification des associations et clubs de jeunesse en Mauritanie, l'association ou le club doit avoir :

- Un Récépissé définitif FEDDAM ;
- Un compte bancaire cosigné au nom de l'association (RIB) ;
- Et un siège physique (location ou mise à disposition).

IV. Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation prendront en compte les volets suivants :

1. Volet formalisation (30 points) :

- Rapport d'activité (le rapport d'activités, de trois dernières années, appuyé par des photos) ;
- Elections et mandatures (PV signé et parafé de la dernière réunion de l'assemblée générale ou du bureau exécutif) ;
- Statuts et règlement Intérieur (statut de l'association et le règlement intérieur parafés et enregistrés chez un notaire) ;
- Niveau de participation des jeunes dans le BE (pièces identités des membres du bureau dont les noms figurent sur le récépissé FEDDAM) ;
- Profils, responsabilités claires des dirigeants et principaux objectifs de l'association (CV des membres du BE, le règlement intérieur et l'alignement de principaux objectifs de l'association par rapport aux objectifs stratégiques du département de la jeunesse).

2. Volet gouvernance (18 points) :

- Procédures de Gestion Administrative et financière (un document expliquant le mode de fonctionnement administratif (règlement intérieur) et financier de l'association (entrée, sortie et système de contrôle) ;
- Procédures de Gestion Approvisionnement (bons de commandes, bordereau de livraison, factures etc.) ;
- Processus de travail documenté assorti d'indicateur de mesure d'impacts (liste des projets ou activités réalisés avec les résultats obtenus).

3. Volet capacité (37 points) :

- Ressources humaines et compétence technique des membres (liste et les CV des membres adhérents ayant des responsabilités) ;

- Capacité technique spécifique des leaders/Dirigeants (CV des membres du BE) ;
- Expérience de l'association (références professionnelles de l'association/ preuve des partenariats antérieurs) ;
- Planification et programmation (Plan d'action budgétisé avec des indicateurs de suivi et évaluation) ;
- Outils et supports de Communication (outils de communication (affichage, réseaux sociaux, page Facebook, etc.).

4. Volet éthique (15 points)

- Transparence : publication de rapport financier ;
- Existence d'une politique d'Intégration de la diversité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination : (signature d'une charte d'engagement de respect de la diversité) ;
- Existence d'une politique d'Intégration genre et participation féminine dans l'association : (nombre de poste occupés par des femmes);
- Signataire de la charte d'engagement des jeunes contre la corruption par les dirigeants de l'association : (pièces d'identité des membres signataires de la charte) ...

V. Conclusion

Les associations ayant reçu un score égal ou supérieur à 50% seront jugées « Certifiées qualifiées » et, par conséquence, prioritaires pour les appuis techniques et financiers accordés par le département de la jeunesse et ses partenaires. Cependant les associations ayant reçu un score inférieur à 50%, et qui le souhaitent, bénéficieront d'un accompagnement qui leur permettra de se conformer aux critères d'évaluation sur lesquels elles étaient défailtantes.

NB :

- **Ne seront acceptées que les inscriptions faites par l'un des membres du BE dont les noms figurent dans le récépissé définitif ;**
- **Le lieu d'intervention doit se limiter à une seule Wilayaa du pays;**
- **Les responsables du bureau s'engagent sur l'honneur de l'authenticité des informations déclarées ;**
- **Le département en charge de la jeunesse se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations à travers des audits et ou des visites de terrain.**